

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Expression des groupes MAJORITÉ-MINORITÉ

Expression de la Majorité

● Réforme des collectivités locales

Complémentaire aux déclarations de Monsieur le Maire ou des élus locaux, inquiets des conséquences des réformes nationales sur les finances des communes, nous publions ici quelques extraits du courrier envoyé par l'Association des Maires de France (sachant que cette structure pluraliste regroupe toutes les tendances politiques).

Dossier et courrier reçus de l'Association des Maires de France (chacun peut trouver des éléments sur le site internet de cette structure)

« Il est utile de rappeler que fin 2001, le déficit public de la France s'élevait à 1,5 % du PIB. »

« Fin 2007, avant même le déclenchement de la crise, notre déficit public était passé à 2,7% du PIB, alors que le déficit moyen dans la zone euro ne dépassait pas 0,6 % du PIB et que celui de l'Allemagne était quasiment nul (0,2 % du PIB). »

« Après le début de la crise, l'aggravation des déficits a été beaucoup plus rapide en France que chez nos voisins. En 2009, d'après les premières estimations, l'Allemagne devrait être en mesure de contenir son déficit autour de 4 % et la moyenne du déficit pour la zone euro ne devrait pas dépasser 6,5 %. Au contraire, la France est déjà autour de 8 %. »

« Ce déficit budgétaire aurait pu permettre à la France de s'en sortir mieux que ses voisins dans la crise. Cela n'a même pas été le cas. La France affiche un taux de chômage largement supérieur. »

« De plus, non seulement les Communes, Départements et Régions ne sont pas en déficit, mais ces collectivités ont dégagé un excédent de gestion de 27,2 milliards en 2008 (rapport 2009 de l'Observatoire des Finances locales). Malgré la crise, celui-ci s'élèvera, pour 2009, à plus de 25 milliards qui seront en totalité affectés à l'investissement donc à la modernisation de la France. »

« Les collectivités locales sont accusées par le Gouvernement de coûter trop cher alors que celui-ci ne cesse de transférer les charges sans les compenser. Rappelons que les dépenses des administrations publiques locales en France sont inférieures à la moyenne européenne : 11,3 % du produit intérieur brut en France contre 12,7 % en Europe. Rappelons par ailleurs que les collectivités représentent 73 % des investissements publics et seulement 11 % de la dette, celle-ci ayant de plus considérablement baissé ces dernières années : 9 % du PIB en 1995, 6,9 % en 2009. »

Le projet du Gouvernement a certes été amendé par les parlementaires mais, devant le risque d'un transfert de la fiscalité sur les ménages, l'inquiétude demeure forte...

Un silence des élus locaux pourrait être perçu comme une acceptation ou une complicité... ce qui n'est pas le cas chez les vôtres.

La majorité

● Développement du domaine skiable Vologne Chitelet - Neige de production - Construction des bâtiments inaugurés en décembre

Il faut se souvenir de quelques dates qui sont autant d'obstacles franchis sans lesquels ces investissements n'auraient pas été possibles:

1. 28 octobre 1982: Le Tribunal Administratif confirme le permis de construire pour le barrage de la Lande.

2. 16 octobre 1987: Le Conseil d'Etat rejette la requête de l'association " Les Amis de Remiremont et des sites des Hautes-Vosges " et de la "Fédération Lorraine pour l'environnement et la qualité de la vie" qui s'opposaient à la construction du barrage de la Lande.

3. 4 juin 1991: Le Tribunal Administratif se prononce à nouveau et déboute le recours des écologistes qui accusaient la commune de ne pas respecter la concession en permettant l'utilisation de l'eau pour la fabrication de neige de production.

Pour le développement au Slalom (ski et construction) le dossier a été présenté, conformément à la loi, par la commune de La Bresse.

4. 26 mars 1996 : Le Tribunal Administratif rejette la requête de l'association " Oiseaux Nature " hostile à l'urbanisation et la construction au Slalom.

(Extrait de l'article paru le 27 mars 1996 dans le journal La Liberté de l'Est : "Oiseaux-Nature" bute sur l'extension du Domaine Skiable : cette fois, l'association écologiste se heurte à plus fort qu'elle. Le projet d'unité touristique nouvelle du massif ne devrait plus être contrarié pour la partie bressaude.

« La commune de La Bresse s'oppose à la détermination des écologistes en soulevant un motif d'irrecevabilité de la requête pour un vice de forme : les requérants ont oublié de lui notifier leur position avant l'audience. Une défense imparable aux yeux du commissaire du gouvernement qui a conclu hier au rejet de la requête de l'association "Oiseaux Nature". »

En plus de ces procédures judiciaires, les institutionnels se sont exprimés à plusieurs reprises:

5. 5 décembre 1994 : Le Conseil Général des Vosges prend acte du projet après plusieurs heures de débat (30 voix pour et 1 abstention).

6. 16 décembre 1994: Au nom de son groupe socialiste, "un certain Jacques Chérèque" profite d'une suspension de séance du Conseil Régional de Lorraine pour contacter le maire de La Bresse et être ainsi complètement informé. Le vote de l'assemblée régionale permet alors de débloquent la situation face à une alliance apparemment contre nature du fait de l'opposition et des ambiguïtés de certains conseillers régionaux de l'époque Les articles de presse parus le lendemain sont éloquentes...

7. 17 décembre 1994: Après cinq heures de débat, le Parc des Ballons se prononce pour l'urbanisation au Slalom (31 voix pour, 7 contre et 3 abstentions).

Lors de l'inauguration du nouveau complexe de loisirs La Bresse-Hohneck, Guy Vaxelaire a déclaré : « ce dossier a fait couler beaucoup d'encre à l'époque !! Tout le monde est uni sur la photo d'inauguration mais il ne faut pas oublier aujourd'hui le travail qui a été effectué dans l'ombre ». C'est suite à un vice de forme relevé par Claude Mansuy que la commune de La Bresse a gagné le recours au T.A. Outre les recettes générées par l'électricité, le barrage de la Lande a permis la fabrication de neige de production: sans cette retenue, rien n'aurait été possible. De plus, la commune de La Bresse a toujours fourni gratuitement l'eau nécessaire à la neige de production.

Avec ce rappel des faits, nous comprenons encore davantage l'action de la municipalité avec ce fil conducteur permanent mais surtout le suivi rigoureux de ce dossier par Claude Mansuy, aujourd'hui disparu ; c'est aussi une sorte de reconnaissance et d'hommage que nous lui rendons à nouveau.

La majorité

Expression de la Minorité

Aucun texte n'a été transmis

VIE ASSOCIATIVE

● Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc

Comme tous les ans, nous vous invitons à notre concert de printemps. Notre programme y sera très varié. Cette année, nous accueillons une nouveauté ...

Pour en savoir plus, rendez-vous les Samedi 20 Mars à 20h30 et Dimanche 21 Mars à 15 heures.

L'entrée est libre.



● Croix-Rouge

«TOUS EN FETE» avec la Croix Rouge

Les 21 et 22 décembre, pour la 3^{ème} année consécutive, le comité de la Croix-Rouge de La Bresse, s'est invité dans les Maisons de retraite pour « faire la fête » avec les résidents. C'est au cours d'un apéritif musical, que les bénévoles CROIX-ROUGE ont remis à chaque



personne quelques douceurs (papillotes, pâtes de fruits pour les dames, chocolat à la liqueur pour les messieurs). L'Harmonie municipale, représentée par une dizaine de ses membres a animé musicalement cette soirée à la Clairie. A l'accueil, Mme Antoine et Mme Gehan ont ravi

leur public par des airs traditionnels à la flûte et à l'épINETTE. L'ambiance chaleureuse de ces deux soirées a été très appréciée par tous.

Marie-Andrée DIDIERLAURENT

● A.D.M.R.

La professionnalisation de nos salariées continue par le biais de la VAE (validation des acquis de l'expérience).

En effet, Valérie MANSUY et Frédérique PERRIN ont obtenu en fin d'année 2009 le DEAVS (diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale).

Valérie MANSUY et Frédérique PERRIN



Dans le cadre de la formation de nos salariées, notre fédération départementale propose un accompagnement pour la préparation à la VAE, c'est le cas pour Valérie MANSUY.

Par contre, Frédérique PERRIN a préparé sa validation toute seule, elle n'entraîne pas dans les critères demandés par notre fédération, soit 3 ans de présence.

Nous les félicitons toutes les deux pour leur succès.

INFO IMPORTANTE.....A RETENIR !!!!!

Vous êtes hospitalisé et vous estimez avoir besoin d'aide à domicile à votre sortie, n'hésitez pas, contactez-nous :

ADMR - 12, rue Mougel Bey - tél 03 29 25 62 60 ou 03 29 25 43 77

Ceci a pour objectif de répondre au mieux aux difficultés rencontrées par la personne âgée lors de son retour à domicile après hospitalisation.

Le service apporté est une aide directe à la personne :

- aide à la toilette , à la préparation des repas , à l'entretien du linge et au ménage.
- transfert, courses,
- surveillance à la prise de médicaments

POUR VOUS SERVIR, L'ADMR EST LÀ

● Club Vosgien

Marcher avec le Club Vosgien

Cette année, le club propose une cinquantaine de sorties parmi lesquelles chacun trouvera celles qui correspondent à ses aptitudes.

Programme du trimestre à venir :

Samedi 23 janvier (13h30) - Sortie raquettes : Fr. Galland 03 29 25 42 49 et J. Roch Mougel 03 29 23 98 20

Jeudi 11 février (13h30) - Sortie raquettes : J-Roch Mougel 03 29 23 98 20

Samedi 20 février (13h30) - Sortie raquettes : Fr. Galland 03 29 25 42 49 et J. Roch Mougel 03 29 23 98 20

Vendredi 19 mars (20 h) - Réunion des baliseurs au C.C.S.

Samedi 20 mars (journée) - Sortie raquettes au Grand Ballon : Fr. Galland 03 29 25 42 49 et J. Roch Mougel

Dimanche 28 mars (matin) - Marche d'orientation SEPOIS le Haut : B. Géhin 03 29 25 52 30

Dimanche 28 mars (journée) - TRAIL des Terroirs à Epinal : R. Fritz 03 29 25 67 17

Rappels :

- Départ des randonnées : parking rue des Proyes La Bresse
- Heure de départ, de retour, lieu sont communiqués par la presse , la radio locale et sur le panneau près de la piscine ou auprès de l'organisateur.

M.L.C.

● Dojo de la montagne

Premiers pas sur les tatamis pour les petits



Cette année, la section locale du Dojo de la Montagne connaît un certain renouveau en accueillant onze enfants âgés de 4 à 6 ans sur les tatamis du centre culturel et social.

C'est donc un groupe plus étoffé par rapport à la saison dernière, que le nouvel entraîneur diplômé d'état, Julien Abel, accueille le samedi matin dans le respect des règles que nécessite ce sport de combat.

Un apprentissage des règles auxquelles se plient volontiers les enfants d'autant que Julien Abel est content de partager avec eux, un bon moment de judo basé essentiellement sur une approche ludique notamment au cours de ce premier trimestre. «Je vais réellement rentrer dans les bases du judo et leur apprendre d'autres règles au mois de décembre mais déjà, ils maîtrisent les premiers mots

de japonais» explique l'entraîneur qui apprécie le dynamisme de ses jeunes protégés dont il salue l'assiduité et la concentration.

A voir le plaisir qu'ont les gamins de s'éclater sur les tatamis, nul doute que le plaisir est partagé. A noter qu'il reste encore quelques places pour les enfants intéressés. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire.